

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2026-062**

**REGLEMENT MUNICIPAL DE LA JEUNESSE - MODIFICATION**

**NOMBRE :**

|                              |    |
|------------------------------|----|
| De conseillers en exercice : | 23 |
| De présents :                | 20 |
| De votants :                 | 22 |
| Contre :                     | 00 |
| Abstention :                 | 00 |
| Pour :                       | 22 |

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 22 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents :** Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Flora DESPREZ, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHET, Madame Cathy DUCLOY, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Madame Micheline GOLAWSKI et Monsieur David CAPELLE.

**Etaient absents :** Monsieur Fabrice HAVART.

**Ont donné pouvoir :** Monsieur Michaël LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Bernard BRICOURT et Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cathy DUCLOY.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Flora DESPREZ est désignée comme secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Délibération du Conseil municipal de DROCOURT n°2023-063 en date du 11 Décembre 2023 relative au Projet Éducatif Local ;

Vu la Délibération du Conseil municipal de DROCOURT n°2024-047 en date du 14 octobre 2024 relative au règlement des services d'accueils municipaux de la jeunesse ;

Vu la Délibération du Conseil municipal de DROCOURT n°2026-048 en date du 6 juillet 2026 relative au règlement des services d'accueils municipaux de la jeunesse ;

Considérant la nécessité d'ajuster le règlement des services d'accueil municipaux de la jeunesse ;

Vu le projet de règlement des services d'accueils municipaux de la jeunesse ;

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :**

- **D'APPROUVER** le règlement des services d'accueils municipaux de la jeunesse modifié, annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou représentant à signer toutes pièces relatives au règlement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

LA SECRETAIRE,  
Flora DESPREZ



LE MAIRE,  
Séverine BRICOURT

